



# RAPPORT FINAL MAURITANIE

MECANISME DE SUIVI & APPRENTISSAGE TIERCE PARTIE  
DU FONDS FIDUCIAIRE D'URGENCE POUR L'AFRIQUE

Rapport préparé par Altai Consulting pour le FFU | Mars 2021



Financé par  
l'Union européenne



© 2021 Altai Consulting. Tous droits réservés.

Licence octroyée à l'Union européenne sous conditions.

Sauf indication contraire, toutes les photos de ce rapport sont créditées à Altai Consulting.

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne à travers le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique (FFU). Son contenu relève de la seule responsabilité d'Altai Consulting et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

*Mars 2021*

## **AUTEURS**

Rédaction : Estelle BRIOT, Altai Consulting, Responsable pour la Mauritanie

Assurance qualité : Solène CROS, Altai Consulting, Consultante ; Éric DAVIN, Altai Consulting, Partner

## **REMERCIEMENTS**

Nous remercions chaleureusement les structures listées en annexe et qui ont contribué à l'organisation de nos missions et à la réflexion ayant abouti à la rédaction de ce rapport.

Photo de couverture : Dakhlet Nouadhibou, 2020 (Estelle Briot)

# TABLE DES MATIERES

<b>1. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE.....</b>	<b>4</b>
1.1. Le suivi-apprentissage tierce-partie (TPML) du FFU en région SLC .....	4
1.2. Méthodologie des missions en Mauritanie .....	5
<b>2. PERTINENCE DES PROJETS FFU PAR RAPPORT AU CONTEXTE MIGRATOIRE6</b>	<b>6</b>
2.1. Caractéristiques des migrations en Mauritanie .....	6
2.2. Pertinence des projets FFU par rapport au contexte .....	7
<b>3. PROTECTION, RETOUR, REINTEGRATION.....</b>	<b>8</b>
3.1. Protection des migrants en transit ou bloqués .....	8
3.2. Retour et réintégration.....	9
3.3. Suivi-évaluation .....	11
3.4. Recommandations et bonnes pratiques issues d'autres pays.....	11
<b>4. GOUVERNANCE DES MIGRATIONS .....</b>	<b>13</b>
4.1. Développement des politiques et architecture institutionnelle .....	13
4.2. Appui opérationnel : gestion des frontières / données migratoires / sécurité maritime	17
4.3. Appui à la protection de l'enfance.....	18
4.4. Migration circulaire et relations avec la diaspora .....	20
4.5. Recommandations et bonnes pratiques issues d'autres pays.....	20
<b>5. SENSIBILISATION .....</b>	<b>22</b>
5.1. Objectifs et approches.....	22
5.2. Conception et ciblage .....	22
5.3. Mise en œuvre .....	23
5.4. Participation, satisfaction, et feedback.....	24
5.5. Suivi-évaluation .....	25
5.6. Durabilité .....	25
5.7. Recommandations et bonnes pratiques issues d'autres pays.....	26

# 1. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

## 1.1. LE SUIVI-APPRENTISSAGE TIERCE-PARTIE (TPML) DU FFU EN REGION SLC

Le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique ([FFU pour l'Afrique](#)) a pour objectif de promouvoir la stabilité et d'améliorer la gestion des migrations dans trois régions : Sahel et lac Tchad (*Sahel and Lake Chad - SLC*) ; Corne de l'Afrique ; et Afrique du Nord. La région SLC est la plus grande région d'intervention du FFU tant en termes de nombre de pays concernés (treize) que d'engagements financiers et de nombre d'actions (programmes et projets) financées (2.1 milliards d'EUR).

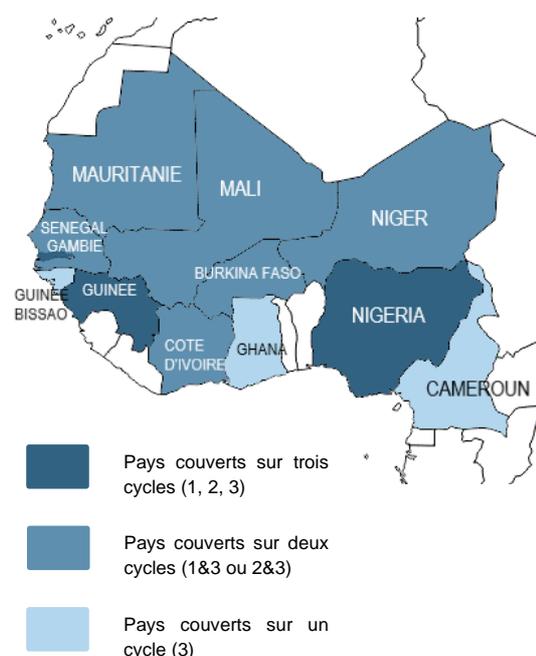
En juillet 2019, le FFU a établi un mécanisme de suivi-apprentissage tierce-partie (*Third Party Monitoring and Learning - TPML*) pour les actions qu'il finance en région SLC. Ce mécanisme, confié au bureau d'études [Altai Consulting](#), concerne les actions relatives à la réintégration des migrants de retour dans leur pays d'origine, à la gouvernance des migrations et aux campagnes de sensibilisation, trois thèmes financés dans le cadre de l'objectif stratégique numéro 3 du FFU et qui mobilisent différents partenaires de mise en œuvre (PMO) dans la région.

Les principaux objectifs de TPML sont les suivants :

- Alimenter la réflexion sur la pertinence, les résultats et la durabilité / pérennisation des actions du FFU ;
- Contribuer au partage d'expériences entre PMO et entre pays ;
- Fournir des retours réguliers aux acteurs concernés (Union européenne, FFU et PMO) afin de guider la prise de décision stratégique et programmatique.

Le mécanisme TPML s'organise en trois cycles de collecte des données. Le premier cycle s'est déroulé entre juillet et novembre 2019 et s'est limité aux actions financées par le FFU en faveur du retour et de la réintégration des migrants dans huit pays de la région SLC. Les deuxième et troisième cycles ont eu lieu en 2020-21 et couvrent l'ensemble des trois thèmes et 12 des 13 pays mentionnés plus haut.

Cycle	Thèmes / activités couvertes	Quand ?	Où ?
1	✓ Retour & réintégration	Juil.-Nov. 2019	8 pays
2	✓ Retour & réintégration ✓ Gouvernance de la migration ✓ Campagnes de sensibilisation	Janvier – Juin 2020	4 pays
3	✓ Retour & réintégration ✓ Gouvernance de la migration ✓ Campagnes de sensibilisation	Août 2020 – Janvier 2021	12 pays



## 1.2. METHODOLOGIE DES MISSIONS EN MAURITANIE

Ce rapport présente l'analyse de l'ensemble des données collectées par TPML en Mauritanie (cycles 2 et 3). L'analyse s'est concentrée sur les projets et PMO suivants (voir détails en annexe 2) :



**L'Initiative Conjointe UE-OIM**, visant à contribuer au renforcement de la gouvernance et de la gestion des migrations et des frontières, et faciliter la protection, le retour et la réintégration durable de migrants en Mauritanie.



**Le projet AFIA mis en œuvre par Save the Children**, visant au renforcement des capacités pour une meilleure gestion de la migration afin de protéger l'enfance migrante contre l'exploitation et la traite.



**L'appui budgétaire UE pour le nexus sécurité-résilience-développement en Mauritanie**, en particulier deux volets de l'appui budgétaire complémentaire :



Le volet d'**appui à la sécurité maritime** mis en œuvre par la Fondation internationale et ibéro-américaine pour l'administration et les politiques publiques (**FIIAPP**).



Le volet d'**appui à la société civile et aux acteurs institutionnels dans le domaine de la protection des migrants et des droits humains** en Mauritanie, mis en œuvre par l'**OIM**.

Les missions en Mauritanie se sont déroulées en février 2020 (cycle 2 en présentiel) et décembre 2020 – janvier 2021 (cycle 3 à distance) et ont permis de collecter, trianguler et analyser les données provenant des différentes sources suivantes :



- **45 acteurs clés** : les responsables et personnels concernés au sein de la Délégation de l'Union européenne (DUE), des départements ministériels compétents et des trois PMO cités plus haut, ainsi que de leurs ONG et OSC partenaires ; la liste détaillée est disponible en annexe 3.
- **41 documents** relatifs au contexte et politiques / protocoles migratoires du pays, aux PMO / actions concernées ainsi qu'aux aspects de coordination et de suivi-évaluation ; la liste détaillée est disponible en annexe 4.
- **Visites et observations directes sur le terrain** : visite des locaux des différents PMO, visite de plusieurs centres d'accueil pour la protection et l'hébergement des enfants en Mauritanie, à Nouakchott et à Nouadhibou (CPISE de Dar Naïm, centres gérés par l'AFCE, l'AEDM et l'OMN), mission à Nouadhibou pour rencontrer le bureau OIM et ses partenaires qui délivrent l'assistance directe aux migrants, etc. ;
- Une enquête auprès d'un échantillon de 100 personnes exposées à des activités de sensibilisation financées par le FFU était prévue au cycle 3, mais n'a pu être conduite en raison des importantes restrictions de voyage liées à la recrudescence des cas de COVID-19 en Mauritanie.

## 2. PERTINENCE DES PROJETS FFU PAR RAPPORT AU CONTEXTE MIGRATOIRE

### 2.1. CARACTERISTIQUES DES MIGRATIONS EN MAURITANIE

**La Mauritanie constitue davantage un pays de transit entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe qu'un pays de départ et de retour pour ses ressortissants.** Entre 2010 et 2020, les Mauritaniens n'ont jamais représenté plus de 3% des arrivées irrégulières en provenance de la sous-région enregistrées aux frontières européennes<sup>i</sup> (figure A, annexe 5). Le pays constitue plutôt un territoire de passage entre des pays tels que le Sénégal, le Mali, la Guinée, la Gambie, et les Îles Canaries (principal point d'entrée en Europe depuis la Mauritanie), le Sahara occidental et le Maroc au Nord-Ouest. Depuis le pic d'immigration maritime vers les Îles Canaries en 2006, ayant fait état de plus de 32 000 migrants d'Afrique de l'Ouest arrivés en situation irrégulière sur les côtes canariennes – en partie depuis la Mauritanie – et 6 000 personnes décédées en mer<sup>ii</sup>, **la Mauritanie a renforcé sa coopération avec l'Union Européenne, en particulier avec l'Espagne, pour une meilleure gestion des frontières maritimes et terrestres.** Les divers appuis mis en place (accords de réadmission, composante « gestion des frontières » de l'Initiative Conjointe UE-OIM, nouvel appui budgétaire de l'UE, etc.) ont contribué à une diminution significative du nombre de départs pendant près de 15 ans.

**Cette tendance a subi une inversion l'an dernier, avec plus de 23 000 migrants arrivés sur les côtes des Canaries en 2020**, un total plus de huit fois supérieur aux chiffres enregistrés en 2019 (2687 arrivées<sup>iii</sup>). Si l'on reste encore loin des chiffres de 2006, la dynamique se trouve actuellement au cœur des préoccupations des autorités européennes et mauritaniennes. Cette recrudescence de traversées via la route Atlantique peut s'expliquer par **plusieurs facteurs ayant compliqué l'emprunt des routes méditerranéennes** : renforcement des contrôles frontaliers permis par les accords conclus entre l'UE et la Libye, surveillance accrue du détroit de Gibraltar, fermeture de plusieurs frontières pendant la pandémie de COVID-19, etc. L'une des conséquences de cette réorientation est la multiplication des naufrages : près de 2 200 migrants<sup>iv</sup> sont décédés en tentant de gagner l'Espagne par la voie maritime en 2020.

**Les expulsions, temporairement suspendues en raison de la crise sanitaire, ont repris récemment** : en vertu de l'accord de réadmission signé en 2003 avec la Mauritanie, l'Espagne peut y renvoyer les ressortissants mauritaniens en situation irrégulière sur son territoire, ainsi que les migrants d'autres nationalités ayant transité par la Mauritanie avant d'arriver en Espagne. Plusieurs dizaines de migrants ont ainsi été renvoyés en Mauritanie par ce biais depuis début novembre, et les expulsions gelées par la fermeture des frontières dans le contexte du COVID-19 ont repris en décembre 2020 vers le Maroc. **De son côté, la Mauritanie reconduit aux frontières les ressortissants étrangers interceptés en mer** (210 migrants expulsés le 7 novembre, vers le Sénégal et le Mali<sup>v</sup>).

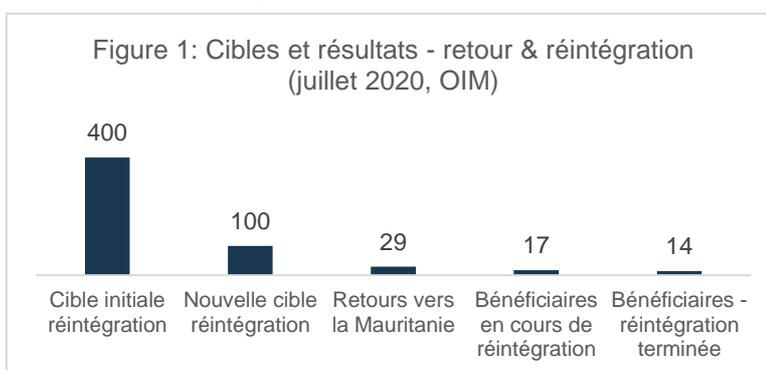
**La Mauritanie représente également un pays de destination pour les ressortissants de plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest**, en particulier ceux dispensés de visa par des accords bilatéraux (Sénégal, Gambie, Mali, Guinée, Niger, Côte d'Ivoire, etc.) permettant une entrée légale sur le territoire mauritanien pour une durée de trois mois renouvelables. Le principal motif est l'**immigration économique** : l'offre de travail en Mauritanie est supérieure à celles des pays frontaliers, en particulier dans certains secteurs qui peinent traditionnellement à recruter des Mauritaniens (pêche, construction, travail domestique). Le coût de la vie relativement faible facilite le dégagement d'une épargne à renvoyer à la famille, ou le financement d'un futur voyage vers l'Europe. Pour autant, les ressortissants ouest-Africains ne jouissent pas d'une liberté d'établissement en Mauritanie<sup>vi</sup>, et **les difficultés à réunir certains documents nécessaires au renouvellement des permis de séjour** (ex : contrat de travail écrit) **expliquent en partie le nombre important de migrants en situation irrégulière sur le territoire mauritanien.** Ces derniers sont exposés à des procédures d'expulsion (hausse de près de 50% des reconduites à la frontière de migrants irréguliers par la police mauritanienne en 2019), par

rapport auxquelles **la transposition et l'application effective des dispositions internationales concernant la protection des migrants vulnérables restent à étoffer.**

**Le pays accueille également de nombreux réfugiés, en particulier maliens.** Au total, le recensement général de 2013 a dénombré plus de 88 600 migrants ou réfugiés résidents en Mauritanie, soit 2.5% de la population à cette date. A la date du 31 décembre 2020, le camp de M'Berra (Hodh El Chargui) comptait plus de 62 500 réfugiés maliens<sup>vii</sup>.

## 2.2. PERTINENCE DES PROJETS FFU PAR RAPPORT AU CONTEXTE

**Face à une demande très limitée d'assistance au retour et à la réintégration de la part de nationaux mauritaniens, l'assistance offerte par l'OIM dans le cadre de l'Initiative Conjointe UE-OIM en Mauritanie a été focalisée sur les migrants en transit plutôt que sur les migrants de retour.** Contrairement à la plupart des pays de la fenêtre SLC couverts dans le cadre de TPML, qui ont enregistré des flux de migrants de retour largement supérieurs aux estimations initiales (figure B, annexe 5), à la date de juillet 2020, seuls 17 bénéficiaires avaient entamé leur processus de réintégration en Mauritanie<sup>viii</sup> (figure 1). Dans un bon exemple d'adaptabilité, l'OIM a revu sa cible initiale d'assistance à la réintégration à la baisse en cours de programme (voir section 3.2) et a concentré ses efforts sur l'organisation de retours volontaires depuis la Mauritanie, ainsi que sur la fourniture d'une assistance directe aux migrants en transit ou bloqués dans le pays. Ce dernier volet est en cours de renforcement dans le cadre de l'appui budgétaire complémentaire apporté par l'UE pour le nexus sécurité-résilience-développement en Mauritanie (voir section 3.1.2).



**L'OIM et Save the Children ont mené un plaidoyer crucial pour améliorer le cadre normatif par rapport à la protection des droits des personnes migrantes en Mauritanie.** En effet, si le pays a ratifié la plupart des conventions internationales relatives à la protection des droits des migrants<sup>ix</sup>, la transposition de ces dispositions dans la législation nationale ainsi que les capacités concrètes d'application sont encore lacunaires. Le travail réalisé sur la révision du plan d'actions de la Stratégie Nationale de Gestion des Migrations (SNGM), sur l'actualisation des lois sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, et la réécriture de la Stratégie Nationale de Protection des Enfants (SNPE), combiné à l'élaboration de plusieurs procédures opérationnelles standard (POS – voir section 4.1.5) a contribué à doter le pays d'outils essentiels dont la prochaine étape sera la mise en œuvre effective. L'appui à un niveau plus opérationnel fourni par les deux PMO, ainsi qu'une coordination efficace, ont simultanément permis d'améliorer la prise en charge des enfants et personnes vulnérables nécessitant une protection. Les **campagnes de sensibilisation déployées par Save the Children** dans le cadre du projet AFIA **sont venues renforcer ces actions dans plusieurs wilayas.**

**Les activités de sensibilisation mises en œuvre par l'OIM ont reflété la bonne capacité d'adaptation et d'apprentissage de l'équipe mais auraient bénéficié d'un processus de conception plus solide,** fondé sur des études préliminaires, ainsi que d'un suivi plus systématique. L'équipe a fait évoluer son approche, depuis un angle axé sur les dangers associés à la migration irrégulière vers la promotion du « vivre-ensemble » entre migrants et communautés hôtes, plus adapté au contexte mauritanien (voir section 5.2).

**L'approche innovante de l'OIM consistant à s'appuyer sur les communautés locales transfrontalières pour renforcer la gestion des frontières** et faciliter la coopération entre agents de sécurité, autorités locales et populations transfrontalières **a répondu aux besoins nationaux de**

**manière concluante.** Malgré les efforts et progrès réalisés par la Mauritanie en matière de gestion de ses frontières (surveillance, contrôles, reconduites aux frontières), l'instabilité des pays voisins et l'évolution des routes migratoires traversant le Sahel s'accompagnent d'implications sécuritaires complexes et font de la Mauritanie un pays sensible aux flux migratoires internationaux. L'action de l'OIM à travers le volet Mauritanie de l'Initiative Conjointe UE-OIM a permis de venir renforcer les services de sécurité aux frontières, à la fois en termes matériels (équipement, réhabilitation de postes frontières) et de formation, tout en impliquant étroitement la population locale pour permettre de pallier les capacités limitées des patrouilles mauritaniennes.

**La recrudescence observée des traversées de l'Atlantique depuis les côtes mauritaniennes confirme la pertinence des projets d'appui au renforcement de la sécurité maritime et à la protection des migrants dans le cadre des débarquements.** Le soutien dual (formations et appui matériel) prévu dans le cadre du projet FIIAPP permettra de répondre à un réel besoin identifié par les autorités nationales, d'autant plus prégnant dans le contexte actuel de forte sollicitation des acteurs de la sécurité maritime pour intercepter et secourir les migrants en route vers l'Europe. Il s'agit de venir renforcer les capacités, pour l'instant limitées, des garde-côtes, de la police, de la gendarmerie et de la Marine, pour améliorer la gestion des 700km de littoral de la Mauritanie. L'aspect relatif à la **sécurité fluviale** représente également une opportunité de travailler à établir un compromis entre les nécessaires et traditionnelles dynamiques d'échange transfrontalières sur le fleuve Sénégal, et la gestion de ces flux par les autorités compétentes. **L'enjeu réside dans l'appropriation maximale de ces éléments par les partenaires nationaux**, tout en gardant en tête que cette démarche de renforcement de la coordination entre acteurs de l'Etat en mer initiée dans le cadre de l'appui budgétaire complémentaire constitue seulement le point de départ d'un processus, qui nécessitera vraisemblablement du temps et des financements additionnels. Parallèlement au renforcement des capacités en matière de sécurité aux frontières, la coordination avec les volets relatifs à la protection des migrants (interceptés, secourus et/ou expulsés depuis la Mauritanie) amorcée par la FIIAPP et l'OIM est particulièrement pertinente.

## 3. PROTECTION, RETOUR, REINTEGRATION

### 3.1. PROTECTION DES MIGRANTS EN TRANSIT OU BLOQUES

#### 3.1.1. Volet Mauritanie de l'Initiative Conjointe UE-OIM

**Entre juin 2017 et mars 2021, l'OIM Mauritanie a fourni une assistance directe à 2 870 migrants vulnérables, en transit ou bloqués dans le pays.** Plusieurs types d'assistance sont disponibles : assistance alimentaire et kits NFI (besoins primaires), assistance médicale et psycho-sociale, sensibilisation aux IST/VIH, et assistance à l'hébergement pour les cas les plus vulnérables. Les modalités de mise en œuvre de cette assistance directe sont détaillées dans des POS dédiées, afin de garantir une gestion des cas conforme aux principes de protection et dans le respect des critères d'éligibilité à l'assistance sur la base de critères de vulnérabilité définis par l'OIM. **Les mécanismes de référencement de cas mis en place entre l'OIM et différents acteurs** (consulats, ONG, agences de l'ONU, etc.) **ont permis de fluidifier la prise en charge.** A Nouadhibou notamment, un mécanisme de référencement standardisé a été mis en place entre les membres de la table de coordination sur la migration mixte (cogérée depuis février 2019 par l'OIM et le HCR, sous l'égide du ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille – MASEF).

**L'OIM a établi des partenariats solides à Nouakchott et à Nouadhibou avec des acteurs étatiques et non-étatiques pour la fourniture d'une assistance directe aux migrants vulnérables.** La partie nationale est impliquée dans la prise en charge médicale d'urgence des bénéficiaires : dans le cadre d'un accord signé avec le ministère de la Santé, l'OIM réfère des migrants – dont elle assure la prise

en charge financière – aux hôpitaux publics de Nouakchott et Nouadhibou. Des visites dans les locaux de la Mission Catholique (assistance alimentaire et NFI) dans ces deux villes, et de l'ONG Stop Sida qui dispense un appui médical supplémentaire à Nouakchott, ont permis de constater un processus efficace et des partenariats fonctionnels. **Le champ d'action géographique de l'OIM reste néanmoins limité** : hors de ces deux zones, les migrants sont référés à des ONG locales dont les capacités restent relativement faibles.

### 3.1.2. Appui budgétaire complémentaire (volet OIM)

**Le nombre élevé de débarquements en 2020 a largement excédé les prévisions initiales de l'OIM, compliquant la prise en charge des migrants vulnérables prévue dans le cadre de l'appui budgétaire fourni par l'UE à l'Etat mauritanien depuis début 2020.** L'OIM met en œuvre un volet dédié à la protection des migrants, sous lequel un mécanisme de triage médical des migrants débarqués à Nouadhibou a été mis en place depuis août 2020 en partenariat avec la Croix-Rouge française (CRF) et le Croissant Rouge mauritanien (CRM), prévu pour durer jusqu'en juillet 2021. Les équipes sont envoyées aux lieux des débarquements, et les volontaires du CRM, coordonnés par un médecin de la CRF, effectuent un premier 'tri' des migrants à leur arrivée : les cas médicaux et psychosociaux urgents sont assistés sur place, ceux nécessitant des soins plus poussés sont référés à des hôpitaux et bénéficient d'un suivi par les volontaires du CRM ; enfin, les autres reçoivent une assistance immédiate (alimentaire et kits NFI). Entre octobre 2020 et mars 2021, 1 043 migrants ont été assistés, parmi lesquels 428 ont reçu des premiers soins psychologiques et 116 ont été référés à l'hôpital.

**Toutes les interventions ont été coordonnées avec les acteurs nationaux pertinents** (gardes-côtes, Direction Régionale de la Sûreté de Nouadhibou, Direction Régionale à l'action Sanitaire, Wali de Nouadhibou). Le projet prévoit également un appui aux ONG locales, dans le but de les rendre autonomes dans la fourniture de l'assistance directe aux migrants vulnérables. C'est dans ce cadre que l'OIM a commandité une cartographie des ONG / OSC avec pour objectif d'en identifier certaines qui, après avoir vu leurs capacités renforcées, pourraient prendre en charge ce volet du projet.

## 3.2. RETOUR ET REINTEGRATION

**L'OIM Mauritanie a reçu une demande limitée d'assistance au retour et à la réintégration de nationaux mauritaniens revenus d'Europe ou d'Afrique du Nord.** Entre avril 2017 et juillet 2020, seuls 17 Mauritaniens avaient entamé le processus d'assistance au retour volontaire et à la réintégration, parmi lesquels 14 avaient terminé leur réintégration. **Etant donné le nombre restreint de bénéficiaires à prendre en charge, les difficultés rencontrées dans la sous-région** (gestion des cas, référencement et coordination entre acteurs du processus de retour et de réintégration, etc.) **se posent peu en Mauritanie.** Face à la faible demande enregistrée, la cible initiale de 400 Mauritaniens de retour soutenus dans leur réintégration a été ramenée à 100 lors de la réallocation budgétaire en année II de mise en œuvre. Afin de dynamiser la demande d'assistance parmi les Mauritaniens se trouvant sur les routes migratoires, l'OIM a confectionné des outils de visibilité (dépliants bilingues) distribués dans les pays de la sous-région, et effectue un suivi régulier auprès de l'OIM Libye pour détecter d'éventuels Mauritaniens bloqués ou en détention.

**L'essentiel du travail de l'OIM Mauritanie sur le volet ARVR de l'Initiative Conjointe UE-OIM a donc concerné les migrants étrangers en transit dans le pays, assistés au retour et à la réintégration dans leur pays d'origine.** Entre avril 2017 et juillet 2020, 961 migrants ont bénéficié d'un retour volontaire assisté (RVA) depuis la Mauritanie vers leur pays d'origine, en majorité (556) vers des pays hors fenêtre SLC de l'Initiative Conjointe UE-OIM – les principaux pays concernés étant le Sierra Léone (429) et le Libéria (73)<sup>x</sup>. L'objectif initial de 200 RVA depuis la Mauritanie ayant été rapidement dépassé, la réallocation budgétaire a permis d'augmenter le nombre de retours prévus depuis la Mauritanie, à la fois vers des pays de la fenêtre SLC (de 200 à 350) et hors fenêtre SLC (de 100 à 150) – cibles qui ont depuis été dépassées également. Les RVA, ralentis durant la pandémie de

COVID-19 car conditionnés à la reprise des vols internationaux, ont repris récemment à un rythme élevé, avec 266 retours volontaires assistés entre octobre et décembre 2020.

### 3.2.1. Assistance pré-départ, retour et assistance à l'arrivée

**L'OIM fournit d'importants efforts afin que les migrants assistés au retour volontaire depuis la Mauritanie bénéficient d'une assistance pré-départ adaptée à leurs besoins.** Comme décrit plus haut (section 3.1), trois types d'assistance sont disponibles : aide médicale et psycho-sociale, aide alimentaire, et aide au logement temporaire dans les cas de vulnérabilité extrême, par exemple pour les victimes de traite. En parallèle, une collaboration efficace entre l'OIM et les autorités mauritaniennes et consulaires des pays d'origine facilite l'établissement et la délivrance des documents de voyage nécessaires. L'OIM travaille également en coordination étroite avec les autorités compétentes dans la prise en charge des ENA candidats au retour volontaire (retracement et évaluation familiale par le pays de réception, panel DIS en Mauritanie). Les migrants reçoivent enfin un pécule de la part de l'OIM en Mauritanie afin de couvrir les frais d'acheminement vers leur destination finale dans leur pays d'origine.

**Les Mauritaniens de retour bénéficient également d'un accueil ajusté en fonction des profils.** Les individus vulnérables sont accueillis à l'aéroport par l'OIM Mauritanie, et sont éligibles à une assistance médicale et psycho-sociale. Tous reçoivent également un pécule (environ 3 600 MRU, soit l'équivalent de 100 USD) à leur arrivée en Mauritanie s'il n'a pas été perçu dans le pays d'origine.

### 3.2.2. Assistance à la réintégration

**L'OIM Mauritanie travaille en étroite coordination avec les missions et opérations de l'OIM dans la sous-région, y compris hors fenêtre SLC du FFU, afin de fournir une assistance à la réintégration aux migrants rentrés dans leur pays d'origine depuis la Mauritanie.** Dans le cas d'un retour vers un pays couvert par l'Initiative Conjointe UE-OIM, l'assistance à la réintégration est prise en charge par la mission OIM du pays concerné. En revanche, pour les pays hors fenêtre SLC, l'assistance à la réintégration est mise en œuvre sur des fonds dédiés dans le budget de la mission OIM du pays de transit, qui conseille les migrants avant leur départ sur leurs options de réintégration. La mission OIM du pays de retour met ensuite en œuvre le projet de réintégration des bénéficiaires, après validation budgétaire de la part de l'OIM Mauritanie. Cette initiative pertinente a permis d'étendre le champ d'action de l'Initiative Conjointe à des pays supplémentaires. Pour autant, la validation de chaque plan de réintégration par les missions OIM des pays de départ, ainsi que le déblocage des fonds une fois tous les documents soumis par les bénéficiaires, complique la planification au niveau des missions OIM des pays de retour. Si certaines activités transversales ont pu être initiées dans certains pays (ex : sessions de soutien psycho-social et formations en gestion d'entreprise pour tous au Sierra Léone), il est **difficile avec un tel mécanisme de développer une approche solide et intégrée de la réintégration** dans les pays concernés.

**L'OIM a harmonisé en 2019 son offre d'assistance à la réintégration aux Mauritaniens de retour,** qu'ils reviennent d'un pays couvert par l'Initiative Conjointe ou non, **permettant d'équilibrer les montants alloués aux projets de réintégration indépendamment du projet sur lesquels ceux-ci sont financés.** Cela a notamment concerné les 350 Mauritanien(ne)s victimes de traite revenu(e)s des pays du Golfe – principalement d'Arabie Saoudite – assisté(e)s par l'OIM Mauritanie depuis juin 2017. Tout comme les 17 Mauritaniens de retour ayant bénéficié d'une assistance à la réintégration sous l'Initiative Conjointe, ces bénéficiaires reçoivent une formation au micro-business et sont appuyés dans la mise en place d'une activité génératrice de revenus (AGR), individuelle ou collective. Le travail s'effectue avec les mêmes partenaires – étatiques et non étatiques – que sur financement FFU, notamment l'ANAPEJ, acteur de référence en matière d'insertion professionnelle : l'OIM finance les plans d'affaires et l'ANAPEJ effectue un suivi.

Si un accord cadre ainsi qu'un accord de partage des données ont été signés en mars 2021 pour le référencement de migrants de retour par l'OIM vers le volet mauritanien du projet régional ARCHIPELAGO, les critères de sélection du projet pourraient constituer un obstacle à la participation de certains migrants de retour. Le projet FORMAEMPLOI est mis en œuvre par la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie en partenariat avec la Chambre de commerce d'Espagne. La signature d'un tel accord permet que des bénéficiaires de l'OIM – pris en charge sous l'Initiative Conjointe UE-OIM ou non – puissent recevoir une formation dans le cadre du projet FORMAEMPLOI<sup>1</sup>, dans les secteurs de la construction, des travaux publics et de l'énergie. Pour autant, il est pour l'instant prévu d'exiger des participants un niveau d'éducation secondaire ainsi qu'une maîtrise du français oral et écrit, ce qui répond aux exigences des entreprises souhaitant embaucher des apprentis dans les secteurs concernés, mais ne correspond pas au profil majoritaire des migrants de retour pris en charge par l'OIM en Mauritanie, qui ont pour la plupart un niveau d'éducation faible et parlent plutôt arabe que français.

### 3.3. SUIVI-EVALUATION

Etant donné le nombre limité de bénéficiaires d'une assistance à la réintégration en Mauritanie, l'OIM a utilisé des outils de suivi qualitatifs plutôt que les outils d'enquête standardisés à l'échelle régionale. Neuf Mauritaniens de retour ont été interrogés par l'OIM, parmi lesquels huit ont rapporté ne pas regretter leur retour en Mauritanie<sup>xi</sup>. En plus de ces entretiens, les bénéficiaires sont suivis par l'ANAPEJ pour une durée de trois mois après financement de leurs plans d'affaires. Altai Consulting n'a pas eu accès aux éventuels outils de suivi utilisés dans ce cadre.

**Les migrants rentrés de Mauritanie ayant bénéficié d'une assistance à la réintégration dans des pays non couverts par l'Initiative Conjointe UE-OIM ont bénéficié d'un suivi de la part de l'OIM Mauritanie** : les deux missions de suivi au Sierra Leone, en novembre 2018 et en mai 2019, ont permis de constater l'implication du gouvernement sur place, à la fois en termes d'offre de formation professionnelle et d'AGR, ainsi qu'en matière de résolution des conflits dans le cadre de projets de réintégration collectifs. Par la suite, un système de suivi hebdomadaire par téléphone a été mis en place. De nouvelles missions de suivi étaient prévues mais n'ont pas pu avoir lieu en raison des restrictions de déplacement liées au COVID-19.

### 3.4. RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES ISSUES D'AUTRES PAYS

#### 3.4.1. Recommandations

- **OIM** : Poursuivre les efforts engagés afin d'améliorer la visibilité des possibilités d'AVRR pour les nationaux mauritaniens, ainsi que la coordination avec l'OIM Libye dans cette perspective.
- **OIM** : Poursuivre les efforts amorcés en matière de suivi de la réintégration dans des pays hors fenêtre SLC.
- **ARCHIPELAGO / OIM / DUE** : Envisager un assouplissement des critères d'éligibilité au projet ARCHIPELAGO (niveau d'éducation, maîtrise du français) afin d'élargir les opportunités de formation professionnelle disponibles à d'éventuels Mauritaniens de retour intéressés.
- **FFU** : Continuer à dédier des financements à l'organisation de retours volontaires de ressortissants étrangers depuis la Mauritanie par l'OIM, cette option étant souvent la seule

---

<sup>1</sup> Il ne s'agit désormais plus seulement des migrants de retour mauritaniens, mais également de migrants étrangers présents en Mauritanie, qui sont désormais éligibles à être inclus dans le programme.

alternative possible à une reconduction forcée à la frontière par les autorités mauritaniennes, prenant rarement en compte la vulnérabilité et le besoin de protection des profils concernés.

### 3.4.2. Bonnes pratiques d'autres pays

- **En Gambie, des activités de soutien psycho-social *ad hoc* ont été mises en œuvre dans le contexte d'un naufrage sur la côte mauritanienne**, qui a causé la mort de dizaines de Gambiens, et comprenaient des discussions communautaires, du psychodrame et du sport. Afin d'assurer la durabilité de ce soutien et de renforcer les mécanismes de soutien communautaire, l'OIM a formé des agents de santé, des conseillers pour la jeunesse et des membres de la communauté pour qu'ils deviennent des "ambassadeurs du bien-être mental et psychosocial". A la fin de la formation, ils étaient capables d'identifier des signes de base et de fournir les premiers soins psychologiques et des conseils de base.
- **Au Burkina Faso, au Mali et au Niger, l'OIM a soutenu le gouvernement dans le développement d'un mécanisme national d'orientation pour les migrants en transit et vulnérables.** Au Burkina Faso, l'OIM a collaboré étroitement avec les partenaires nationaux et d'autres projets financés ou non par l'EUTF, comme la Croix-Rouge, pour fournir des informations, une protection et une assistance à ces migrants. L'OIM a délégué la plupart de l'assistance médicale et psychosociale à la Croix-Rouge (financée par le DFID dans le cadre du projet AMIRA).
- **Au Cameroun, l'OIM a offert à 15 agents du ministère de la Jeunesse six sessions de renforcement des capacités dans le but de les former à l'identification des besoins psychosociaux.** Comme ces 15 agents se sont consacrés au conseil en réintégration des migrants de retour, l'identification des besoins PSS a pu se faire à différentes étapes du processus de réintégration, et pas seulement à l'arrivée, car les besoins PSS peuvent évoluer avec le temps. Au Cameroun, le ministère des Affaires Sociales a dédié 4 de ses agents pour fournir aux migrants de retour un soutien social et psycho-social permanent. L'OIM a également essayé de s'appuyer sur les structures décentralisées du Ministère pour atteindre les bénéficiaires éloignés. Cette décision a été rentable pour l'OIM et a permis de renforcer l'appropriation nationale du soutien social et psychosocial.
- **En Guinée, l'OIM a commandé un guide d'appui et de référencement des institutions pertinentes** vers lesquelles les gestionnaires de cas de l'OIM et les partenaires peuvent orienter les migrants de retour pour divers types de soutien et de services économiques, médicaux et psychosociaux. En Gambie, les PMO financés par le FFU sont allés plus loin et ont piloté conjointement une plateforme de référence en ligne, qui répertorie les services et les opportunités correspondant aux différents besoins des migrants de retour et facilite le processus de référencement entre eux et vers les acteurs externes.

## 4. GOUVERNANCE DES MIGRATIONS

### 4.1. DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES ET ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE

Si la Mauritanie a ratifié la plupart des conventions internationales relatives à la protection des droits des migrants et participe au dialogue régional sur la gestion des migrations, **la transposition des dispositions dans la législation nationale ainsi que les capacités concrètes d'application restent lacunaires**. Sur financements du FFU, **les différents PMO appuient la partie nationale dans l'élaboration et/ou la réactualisation de ces documents**, afin de promouvoir leur mise en œuvre effective et le respect des conventions internationales ratifiées.

#### 4.1.1. Révision et réactualisation du Plan d'Action de la Stratégie Nationale de Gestion de la Migration (SNGM)

**La SNGM élaborée et validée en 2010 avec le concours de l'Union Européenne a été peu mise en œuvre, pour plusieurs raisons** : trop faible implication des autorités nationales et manque d'appropriation dans le processus d'élaboration ; lourdeur institutionnelle du dispositif de coordination (placé au niveau de la Primature, plus politique que technique) ; absence d'allocation budgétaire dédiée par l'Etat ; focalisation sur la maîtrise des flux migratoires. Seule la composante relative à la gestion des frontières, en haut de la liste des priorités gouvernementales, a vu un avancement significatif en termes de mise en œuvre. **Une révision du plan d'action de cette stratégie a donc été initiée en avril 2019 sous impulsion de la DUE et de l'OIM**, par suite d'un état des lieux réalisé par des consultants recrutés sur les financements de l'Initiative Conjointe UE-OIM. L'appui à sa réactualisation a été inclus dans les objectifs de l'appui budgétaire complémentaire, sous le volet mis en œuvre par l'OIM. Au niveau national, la coordination stratégique du processus est assurée par le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC).

**Le processus a impliqué une collaboration étroite entre la partie nationale et diverses agences des Nations Unies, dont bien sûr l'OIM**. Un ministère chef de file a tout d'abord été désigné pour chacun des 6 axes (voir encadré 1), et un point focal SNGM a été désigné au sein de chaque ministère ainsi que de l'OIM. Le « réseau sur la migration » coprésidé par l'OIM Mauritanie, qui se réunit régulièrement pour suivre la mise en œuvre du Pacte Mondial sur les Migrations (PMM), a ensuite élaboré un document inspiré du PMM et des Indicateurs de Gouvernance des Migrations (exercice réalisé en 2019 par l'OIM en Mauritanie), afin d'identifier les pistes d'amélioration ayant trait à chaque axe de la SNGM et orienter le positionnement de plusieurs agences des Nations Unies (HCR, ONUDC, BIT, PNUD, etc.) sur ces derniers.

#### Encadré 1 : Les 6 axes du plan d'actions de la SNGM et les Ministères 'chefs de file'

1. **Révision du cadre juridique** – ministère de la Justice
2. **Renforcement des capacités de collecte de données migratoires** – ANRPTS
3. **Gestion intégrée des frontières** – Direction Générale de l'Administration Territoriale (DGAT)
4. **Promotion des droits fondamentaux des migrants** – Commissariat aux Droits de l'Homme (CDHAHRSC)
5. **Migration et développement** – ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritanien de l'Extérieur
6. **Coordination de la mise en œuvre et S&E** (*ajouté fin 2020, chef de file à définir*)

Le travail de révision de chaque axe a impliqué les points focaux gouvernementaux, les agences des Nations Unies concernées, et le point focal OIM. La société civile a été impliquée en début du processus de révision, et participera également à la validation finale, élément crucial pour assurer un bon niveau d'adhésion à la stratégie ainsi que son implication dans la mise en œuvre. Celle-ci reste en revanche

pour l'instant peu structurée et outillée (à la fois techniquement et humainement) pour accompagner le processus. Une option envisagée par l'OIM pourrait être de présenter le plan d'actions révisé à certaines ONG et OSC identifiées dans la cartographie déjà réalisée (voir section 3.1.2) comme disposant d'une véritable expertise leur permettant de jouer un rôle dans la gestion des migrations.

**Les différents axes n'ont pas suscité le même niveau d'intérêt chez les partenaires étatiques, conduisant à des avancées inégales.**

- L'axe 1 est celui dont l'actualisation a rencontré le plus de difficultés. Si le document mentionné plus haut a permis à l'OIM de faire une proposition sur l'amélioration du cadre légal, actuellement obsolète, les **discussions avec le ministère de la Justice ont selon l'OIM progressé relativement lentement.**
- Un travail efficace a été réalisé sur l'axe 2, facilité par un **fort intérêt des partenaires gouvernementaux pour des données plus fiables et exploitables**, constaté lors des entretiens conduits à Nouakchott.
- L'axe 3, comme prévu, n'a posé aucun problème – **la gestion des frontières étant quasiment la seule composante de la stratégie de 2010 qui avait enregistré des avancées.** Sous l'Initiative Conjointe, l'OIM Mauritanie a par ailleurs fourni un important travail de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion des frontières (voir section 4.2).
- Un travail efficace a été réalisé sur l'axe 4, dédié à la **promotion des droits fondamentaux des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile** – d'autant plus pertinent dans le contexte actuel d'une recrudescence des traversées par la route Atlantique.
- L'axe 5 a bénéficié d'un **regain d'intérêt politique pour le thème de la diaspora** en lien avec son potentiel de contribution au développement du pays ; par ailleurs, les résultats probants obtenus sur le volet des retours temporaires de Mauritanien hautement qualifiés (voir section 4.4) ont permis de dynamiser la réactualisation du plan d'action sur le sujet.
- **Un axe 6, dédié à la coordination** – qui impliquera un mécanisme de coordination allégé et plus technique par rapport à celui de 2010 – **et au suivi-évaluation**, a été rajouté en décembre 2020 afin de maximiser la durabilité des progrès réalisés et d'éviter une mise en œuvre partielle similaire à celle du précédent document.

**La révision du plan d'action a progressé rapidement en dépit de la crise sanitaire.** La commission multi-sectorielle chargée de la mise à jour a approuvé les activités incluses dans le plan en mars 2021, et doit désormais finaliser sa budgétisation avec l'appui de l'OIM. Un découpage des activités liées à chaque axe est prévu afin de faciliter un futur financement par des bailleurs. Une refonte du précédent mécanisme de coordination (politique, placé au niveau de la Primature) est également prévue, afin d'établir cette fois-ci un mécanisme plus technique pour la mise en œuvre et le suivi placé au niveau du MIDEC, en vue d'une meilleure opérationnalisation de la stratégie. Enfin, la commission prévoit une présentation du plan d'action aux OSC qui avaient déjà participé au travail de reformulation lors des ateliers de 2019.

#### 4.1.2. Réécriture de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance (SNPE)

**La Mauritanie affiche plusieurs faiblesses principales en matière de protection de l'enfance, que Save the Children a cherché à pallier.** La Convention internationale des droits de l'enfant bénéficie d'une mise en application très partielle et l'actuelle SNPE, qui date de 2013, n'a jamais été adoptée ni opérationnalisée. Le Conseil National de l'Enfance (CNE), créé en 2018 pour renforcer le cadre institutionnel et placé sous la responsabilité de la Primature, reste un organe purement consultatif. Il existe à l'heure actuelle un système national de protection limité en Mauritanie. Dans le cadre du projet AFIA, **Save the Children a donc fourni un important travail d'accompagnement au MASEF pour la réécriture de la SNPE avec pour objectif son opérationnalisation** (ressources dédiées,

application au niveau régional, déclinaison auprès des autres acteurs institutionnels) **et l'implication des différents ministères concernés**. Un atelier interministériel de présentation de la nouvelle SNPE a ainsi été organisé en 2019 par le MASEF et Save the Children. Un travail de plaidoyer commun a par ailleurs été mené avec l'UNICEF en 2018-19, et un groupe parlementaire sur la protection de l'enfance a été créé en 2020.

Une version résumée du texte a été présentée en Conseil des Ministres en février 2020 mais **la SNPE n'a pas encore pu être présentée à l'Assemblée, en raison des contraintes sanitaires. Les deux ateliers prévus dans la perspective de son opérationnalisation** – prévus en collaboration avec l'UNICEF et le BIT, qui devaient appuyer la vulgarisation du texte dans les wilayas – **ont également été annulés**. Le projet AFIA étant désormais clôturé, l'organisation d'un éventuel atelier en 2021 devrait se faire sur d'autres fonds, en lien avec un nouveau projet. Pour autant, selon l'équipe de Save the Children, les activités de protection mises en œuvre par divers acteurs commencent désormais à s'appuyer sur cette nouvelle SNPE, la rendant déjà informellement 'opérationnelle'.

#### 4.1.3. Révision des lois contre la traite des personnes et le trafic de migrants

**L'accompagnement de l'OIM à la partie nationale a permis l'actualisation de deux lois obsolètes, relatives à la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants**, deux sujets culturellement complexes et politiquement sensibles (dimension socio-historique de l'esclavage en Mauritanie), rendant difficile l'émergence d'un consensus politique et d'une action des pouvoirs publics. L'OIM a, sur demande du ministère de la Justice, organisé des consultations fin 2019 afin de réunir les parties prenantes et de recueillir leurs commentaires sur les deux avant-projets de loi. **Save the Children a accompagné le travail d'actualisation de la loi sur la traite des personnes pour y inclure des dispositions relatives à la protection de l'enfance**. Dans le cadre de leur collaboration sur l'élaboration de documents stratégiques en relation avec la mobilité des enfants, les deux PMO ont également développé en novembre 2018 une fiche d'information conjointe sur la traite des enfants.

**Le processus d'adoption des deux textes a été accéléré par la pression du Département d'Etat américain** : le rapport annuel « *Trafficking in Persons* », qui répertorie les efforts de chaque pays en matière de lutte contre la traite, classe depuis plusieurs années la Mauritanie au sein du « *Tier 3* », dernier groupe avant les cas spéciaux comme la Libye ou la Somalie. Pour la première fois en 2019, des sanctions américaines ont conséquemment été appliquées (projets et appui budgétaire annulés, etc.), suscitant une redynamisation du débat sur la traite des personnes en Mauritanie. Parmi les principales recommandations identifiées dans le rapport de 2019 figurent notamment le renforcement de la chaîne pénale et du système judiciaire (renforcement des capacités d'investigation et de poursuite des trafiquants, spécialisation des agents) ainsi que la mise en place d'un système de protection des victimes. Les deux textes, inspirés des lois tunisiennes considérées comme bonnes pratiques en la matière, ont été adoptés en Conseil des Ministres le 12 mars 2020.

En dépit de la pandémie de COVID-19, **les deux lois ont été adoptées et publiées au Journal Officiel fin août 2020, témoignant d'un fort engagement de l'Etat sur le sujet**.

- Loi n°2020-017 relative à la **prévention et la répression de la traite des personnes et la protection des victimes**. Le texte inclut notamment des dispositions quant à la création d'une instance nationale chargée de coordonner la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants (INLCTPTM – articles 52 & 53), dont la composition et les modalités de fonctionnement seront fixées par décret ultérieurement. Il détaille également des mesures de protection et d'assistance (articles 56 à 73), incluant des dispositions spécifiques relatives à la protection des enfants et personnes vulnérables, ainsi qu'à l'organisation de retours volontaires vers les pays d'origine.
- Loi n°2020-018 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2010-021 du 15 février 2010 relative à la **lutte contre le trafic illicite des migrants**. Le texte inclut notamment de nouvelles dispositions quant à l'assistance aux migrants (article 42), à la protection spécifique

des enfants et autres personnes vulnérables (article 43), ainsi qu'au rapatriement des migrants objets de trafic illicite (article 65).

**L'adoption de ces deux textes constitue une avancée indéniable en matière de lutte contre la traite et le trafic de migrants, d'autant plus cruciale compte tenu du contexte actuel.** L'OIM peut désormais faire valoir des dispositions prévues dans les deux lois lors des discussions au sein du groupe de travail sur les débarquements, chargé d'élaborer les POS relatives à la prise en charge et la protection des droits des migrants interceptés ou sauvés en mer (voir ci-dessous).

**La faiblesse de la chaîne pénale et du système judiciaire mauritanien reste néanmoins un enjeu, qui peut limiter la portée de ces deux textes importants.** Peu d'enquêtes sont menées par les officiers de police judiciaire, et le manque de spécialisation des juges / enquêteurs / greffiers / etc. reste problématique. Si des formations ont été dispensées par l'OIM (plus de 150 personnes formées à Nouadhibou, Alegh et Kiffa en 2019), le turn-over des personnes formées représente un défi de taille, pointant vers la **nécessité de créer une masse critique de personnel formé ainsi que d'institutionnaliser de telles formations.** Une formation de formateurs au niveau de l'Ecole de la Police et de la Gendarmerie a eu lieu en décembre 2020 sur ces nouvelles lois<sup>xii</sup>.

#### 4.1.4. Action de l'Etat en Mer

L'un des résultats escomptés du projet mis en œuvre par la FIIAPP dans le cadre de l'appui budgétaire complémentaire est **l'élaboration d'un texte structurant l'Action de l'Etat en Mer (AEM). Trois acteurs principaux interviennent dans le domaine de la sécurité maritime en Mauritanie, pour l'instant sans véritable coordination** : la Marine (ministère de la Défense), la Gendarmerie (ministère de l'Intérieur), et les garde-côtes (ministère de la Pêche). Le document relatif à l'AEM aura vocation à définir plus clairement les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes, ainsi qu'à permettre une harmonisation des actions entreprises. Il s'agit d'un aspect crucial, que certains acteurs interrogés estiment difficile à réaliser en l'absence d'une agence dédiée à la coordination des différents acteurs. Si des synergies existent entre PMO, notamment avec l'OIM – la FIIAPP participe aux ateliers de rédaction des POS sur les débarquements (voir section 4.1.5), les deux actions restent distinctes : la FIIAPP travaille directement auprès des forces de sécurité sur des sujets généraux (accidents et trafics en mer, anti-terrorisme, etc.), quand les activités de l'OIM sont centrées sur la protection des migrants.

#### 4.1.5. Elaboration des POS

**Les POS relatives au retour volontaire et à la réintégration en Mauritanie, adoptées en janvier 2018, ont permis de rationaliser le processus de retour et de réintégration en clarifiant les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes.** Ces POS ont été adaptées au contexte national sur la base des POS cadres régionales partagées lors du démarrage de l'Initiative Conjointe UE-OIM en août 2017 lors d'un processus consultatif avec des partenaires étatiques et non-étatiques (MASEF, ANAPEJ, etc.). Grâce au **système de référencement détaillé dans le document, divers partenaires peuvent référer des migrants à l'OIM Mauritanie** : les ambassades et consulats (ressortissants candidats à l'ARVR), le HCR (migrants dont le statut de réfugié a été refusé), les ONG et OSC (migrants vulnérables). L'OIM détermine ensuite leur éligibilité avant de les enrôler dans le processus d'ARVR. Ces POS encadrent à la fois l'organisation des retours volontaires depuis la Mauritanie – cas le plus fréquent – et vers la Mauritanie, ainsi que la mise en œuvre de l'assistance à la réintégration. Elles ont été mises à jour en mars 2019 pour refléter des décisions prises au niveau régional concernant les montants à allouer à la réintégration dans des pays non couverts par le FFU. Une nouvelle mise à jour a eu lieu en juin 2019 afin d'y inclure l'assistance directe aux migrants vulnérables – il s'agit désormais de POS détaillant la gestion de cas de migrants sollicitant une aide de l'OIM en Mauritanie, au sens large.

**Dans le cadre de l'appui budgétaire complémentaire, l'OIM appuie également le gouvernement dans la rédaction de POS pour la prise en charge et la protection des droits des migrants interceptés ou sauvés en mer.** Il s'agit de prendre le relais et de continuer le processus amorcé dans le cadre d'un projet précédent, sur financement du Fonds de l'OIM pour le Développement : trois réunions du groupe de travail sur les débarquements (participants : MIDEK, garde-côtes, police, autorités locales de Nouadhibou, direction régionale de la Santé, MASEF, Protection Civile ; ONG internationales [CRF, CICR] et locales [CRM] ; HCR, etc.) ont déjà eu lieu, au cours desquelles un brouillon préliminaire a été rédigé. **L'OIM a signalé un fort niveau d'intérêt et de participation des différents membres du groupe de travail, reflétant un réel besoin d'appui sur le sujet, en particulier dans le contexte actuel d'une recrudescence des débarquements sur les côtes mauritaniennes.** Comme mentionné plus haut, les POS mentionneront certaines dispositions évoquées dans les deux lois sur la traite et le trafic illicite de migrants, mais pourront également permettre d'ouvrir la voie en ce qui concerne la mise en œuvre pratique de ces deux textes. La coordination entre le travail réalisé par la FIIAPP et l'OIM constituera un point crucial pour le succès de ces POS, dont un premier brouillon a été finalisé en janvier et partagé avec le groupe de travail pour revue.

#### 4.2. APPUI OPERATIONNEL : GESTION DES FRONTIERES / DONNEES MIGRATOIRES / SECURITE MARITIME

**Compte tenu des spécificités du pays et des priorités gouvernementales, une composante importante de l'Initiative Conjointe UE-OIM en Mauritanie a été dédiée à la gestion des frontières.** Six postes frontières ont été construits et/ou réhabilités avec l'aide de l'OIM, des comités villageois ont été créés afin de renforcer la coopération entre les forces de l'ordre et les communautés locales, et des exercices de simulation de crise (ex : déplacements massifs de populations) ont été organisés aux frontières. Enfin, plus de 400 agents<sup>2</sup> (policiers, gendarmes, douaniers, unités GAR-SI) ont bénéficié de formations sur la sécurisation des frontières, la protection des droits des migrants et des victimes de traite, la gestion des relations avec les communautés transfrontalières, ainsi que sur les gestes barrières pendant la crise du COVID-19. L'OIM travaille par ailleurs à la mise en place d'un centre de coopération transfrontalier (Sénégal, Mali, Mauritanie) à Sélibabi, dont les travaux devraient être terminés courant 2021. L'ensemble de ces activités n'a été que peu impacté par la crise sanitaire ; seul un atelier final de simulation de crise dans la zone des trois frontières a dû être reporté à 2021.

**L'appui opérationnel fourni par l'OIM en matière de gestion des frontières constitue un volet d'action très apprécié par la partie gouvernementale,** pour laquelle l'OIM est devenue un partenaire de confiance. Il pourrait être intéressant de capitaliser sur l'intérêt exprimé par les partenaires nationaux dans le domaine de la gestion des frontières, afin **d'envisager dans une prochaine étape programmatique la révision nécessaire de la Stratégie de Gestion Intégrée des Frontières,** datant de 2015. Une réactualisation de ce document, pour l'instant très axé sur les aspects opérationnels, permettrait de mettre l'accent sur les capacités institutionnelles et la coopération régionale, en incluant également des aspects relatifs à l'analyse des données collectées, pour l'instant peu développée.

En effet, les données aux points d'entrée sont pour l'instant collectées soit par l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés (ANRPTS) aux 'gros' points d'entrée, comme les aéroports, soit par la police, soit par la gendarmerie au niveau de certains postes-frontières reculés. Le problème de partage et d'analyse des données est de nature technique : formulaires papier, mauvaise connexion internet, pas d'harmonisation, etc. **Il s'agit par conséquent d'apporter une assistance opérationnelle à l'ANRPTS et à la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) pour un**

---

<sup>2</sup> Tout comme dans le domaine judiciaire, l'un des défis associés au renforcement de capacités des agents est le fort taux de mutations au sein des institutions concernées, qui pose le risque d'une perte des connaissances et de l'expérience accumulée par les agents formés. Cet enjeu a été identifié par l'OIM et des pistes de solutions sont à l'étude.

**enregistrement plus systématique et une centralisation des données de migration recueillies aux postes-frontières.** L'un des volets du projet mis en œuvre par la FIIAPP vise justement à établir un système de flux de communication centralisé et produire un tableau de bord, qui devait initialement faire partie des indicateurs à remplir pour le décaissement des 20 millions EUR d'appui budgétaire apportés par l'UE pour le nexus sécurité-résilience-développement en Mauritanie (finalement décaissés de façon anticipée en raison du COVID-19).

**Le projet FIIAPP prévoit également un volet opérationnel « classique » incluant des formations et la fourniture d'équipements aux acteurs de la sécurité maritime.** Il est prévu de créer et d'équiper un centre de coordination à Nouadhibou, regroupant des représentants de chaque force de sécurité (expérience pilote du plan stratégique national qui sera détaillé dans le document AEM). Les forces de sécurité bénéficieront également d'un appui matériel de formations dispensées par la Guardia Civil en matière d'investigation, de surveillance, d'intervention, et de sécurité nautique (maritime et fluviale).

**La coopération bilatérale Espagne-Mauritanie matérialisée par l'équipe conjointe d'investigation (ECI) basée à Nouadhibou voit son importance renforcée dans le contexte actuel** de flux importants sur la route Atlantique. Cette ECI, qui a obtenu d'excellents résultats depuis sa mise en place en 2008 (réduction significative du nombre d'embarcations quittant la Mauritanie, hausse du nombre d'interpellations réalisées par la police mauritanienne, démantèlement de réseaux), constitue une bonne pratique sur laquelle la FIIAPP a capitalisé pour la mise en place d'une ECI au Niger en 2017 (voir rapport final Niger TPML). Pour autant, si l'objectif est de lutter contre les organisateurs et têtes de filières, plutôt que contre des migrants individuels qui peuvent être considérés comme des victimes du processus, les acteurs interrogés à ce sujet s'accordent sur la **nécessité de renforcer la coopération entre pays en matière de lutte contre le trafic de migrants, étant donné la nature transfrontalière – éléments basés au Mali ou au Sénégal – des réseaux concernés.**

### 4.3. APPUI A LA PROTECTION DE L'ENFANCE

#### 4.3.1. Renforcement de la coordination au niveau régional

**Face au constat de la faible coordination entre acteurs du système de protection de l'enfance en Mauritanie, Save the Children prévoyait** dans le cadre du projet AFIA **une redynamisation des Tables Régionales de Protection (TRP).** Ces structures, progressivement implantées dans certaines wilayas depuis 2010, avaient été fragilisées après la cessation de leur financement par l'UNICEF en 2017. Un appui à ces TRP et aux Systèmes de Protection Communaux (SPC) associés faisait partie des objectifs du projet. Pourtant, malgré le déploiement et l'affectation de neuf points focaux par Save the Children dans les différentes wilayas, l'appui n'a pas permis de contourner l'obstacle lié au paiement des *per diem* des participants aux TRP, entraînant un refus de la part des coordinatrices du MASEF de les organiser. **Ces TRP ne jouent donc pas le rôle envisagé d'organes de coordination des différents acteurs du système de protection** et restent inactives à l'heure actuelle. L'équipe du projet estime qu'un futur appui devrait cibler un plaidoyer auprès de l'Etat pour encourager la participation à ce genre de réunions, plutôt que de les financer, si le but recherché est la durabilité.

L'OIM envisage également dans le cadre de l'élaboration des POS sur la prise en charge des migrants secourus ou interceptés en mer de **référer certains cas au centre spécialisé dans la protection des enfants** et femmes victimes de violences basées sur le genre, **géré par Save the Children et Médecins du Monde à Nouadhibou.** Le travail sur ces POS comprend aussi l'élaboration de procédures pour les ENA débarqués (intervention des services sociaux, placement au niveau des CPISE, etc.), qui seront incluses dans le document. Le MASEF a par ailleurs recruté une consultante qui travaille, sur financement UNICEF, à la rédaction d'un outil qui permettra d'harmoniser la prise en charge de différents profils d'enfants – y compris en mobilité. Il s'agit d'une étape indispensable, qui viendra compléter le travail accompli en matière de renforcement du cadre légal et institutionnel.

### 4.3.2. Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la protection des enfants

**Afin de pallier le déficit de connaissances des acteurs impliqués dans la protection de l'enfance, Save the Children s'est activement investi dans le renforcement des capacités nationales.** 37 formateurs ont été certifiés au sein de la Brigade des mineurs, de la DGSN, du MASEF, de la Direction de la protection judiciaire de l'enfant (DPJE), ainsi que d'autres institutions. Quatre leaders religieux sélectionnés par le ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel (MAIEO) ont par ailleurs reçu une formation sur la protection des enfants en mobilité (enfants talibés), et le personnel des centres d'accueil ainsi que les directeurs des Centres de Protection et d'Intégration Sociale des Enfants (CPISE) gérés par le MASEF ont été formés à la gestion de cas (huit personnes au total). Les formations se sont avérées concluantes selon des tests réalisés pré- et post-formation : parmi les 183 personnes formées au cours du projet, 176 ont vu leurs capacités renforcées (96%).

**L'appui matériel apporté par Save the Children au MASEF et à plusieurs OSC locales a permis d'améliorer la prise en charge des enfants – en mobilité ou non – victimes de traite et/ou d'exploitation en Mauritanie.** Au total, sur la durée du projet, 354 enfants présentant des profils variés (mauritaniens ou étrangers, en transit ou résidents, etc.) ont bénéficié d'un cadre de protection. Grâce à l'appui de Save the Children, 16 structures ont été réhabilitées, parmi lesquelles six CPISE (figure 3) et dix centres gérés par des OSC – AFCF, AEDM, OMN – permettant de faciliter la prise en charge d'enfants



Figure 3: CPISE de Dar Naïm (Nouakchott)

vulnérables. Les entretiens et visites effectués dans plusieurs de ces centres ont néanmoins permis de constater que ceux-ci étaient nombreux et disposaient souvent du même mandat, mais de moyens limités malgré les financements reçus de Save the Children, suggérant un **éparpillement possible des ressources et des moyens**. Le faible niveau de coordination entre les différents centres semblait également faire obstacle à une prise en charge optimale des enfants.

**L'accompagnement pour la prise en charge des enfants s'est terminé en mars 2020, et il semble difficile d'envisager une continuation de celle-ci en l'absence de financements extérieurs.** Après mars 2020, les centres ont reçu des kits alimentaires et NFI de la part de Save the Children pour maintenir leurs activités pendant la période du COVID-19. Certains enfants mauritaniens ont pu être placés dans des familles d'accueil de façon informelle – un travail sur la formalisation du système est en cours, impliquant à la fois l'OIM et Save the Children pour appuyer le MASEF – et les autres ont pu rester dans les centres. Toutefois, au-delà des ressources financières extrêmement limitées, le manque de personnel qualifié (ex : assistants sociaux) reste un enjeu de taille pour envisager une prise en charge stable. Par ailleurs, les CPISE qui, historiquement, accueillaient pour la journée des jeunes nécessitant un soutien scolaire, n'ont pas encore la capacité d'offrir des solutions d'hébergement durables. **L'OIM Mauritanie, sur un financement non FFU, travaille actuellement à prendre le relais en termes de formation du personnel des CPISE<sup>3</sup>** – ainsi qu'à l'établissement de procédures de gestion des centres, amorcé de façon *ad hoc* pendant la crise sanitaire.

<sup>3</sup> Des formations aux personnels des CPISE ont été organisées par l'OIM entre septembre et novembre 2020 dans le cadre du projet financé par le Bureau de la Population, des réfugiés et des migrations (PRM) du département d'Etat américain.

## 4.4. MIGRATION CIRCULAIRE ET RELATIONS AVEC LA DIASPORA

Les accords bilatéraux signés en faveur de la promotion de séjours temporaires dans certains pays européens comme la France (1992) ou l'Espagne (2007) ont été peu appliqués et ne contiennent pas de dispositif favorisant la migration circulaire et incitant au retour en Mauritanie. **Il existe cependant un intérêt grandissant des autorités nationales en faveur du renforcement des liens avec la diaspora.** Au-delà de sa progressive réhabilitation politique – la diaspora mauritanienne ayant longtemps été associée à l'opposition<sup>xiii</sup> par le pouvoir en place –, cette dernière bénéficie d'une prise de conscience de son fort potentiel pour participer au développement économique du pays, et de l'importance de capitaliser sur les compétences qu'elle recèle pour en faire bénéficier plusieurs secteurs clés. **Face à ce constat, l'OIM Mauritanie a contribué au développement et à la mise en place de deux mécanismes précieux pour la mobilisation de la diaspora mauritanienne.** La Mauritanie est le seul pays dans lequel l'Initiative Conjointe UE-OIM comprend un axe d'intervention relatif à la promotion de la migration circulaire, décliné en deux volets principaux : **l'appui au retour temporaire de Mauritaniens de la diaspora**, et **le développement d'un site web** en collaboration avec le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et des Technologies de l'Information et de la Communication (MESRSTIC).

Dans le cadre de la première activité, **le retour temporaire (1-2 mois) d'une dizaine de Mauritaniens hautement qualifiés a permis d'apporter une expertise précise à certains départements ministériels.** La Belgique, la France et l'Allemagne ont été ciblées en raison d'une forte présence de la diaspora mauritanienne sur leur territoire, et les domaines d'activité ont été sélectionnés en fonction des besoins exprimés par les institutions en matière de renforcement de capacités. Par exemple, le MESRSTIC a bénéficié de l'appui d'un enseignant de La Sorbonne pour l'élaboration d'un cursus de mathématiques. **La réorientation de cette activité dans le contexte de la pandémie de COVID-19 a été très appréciée des autorités.** Avec l'appui de l'OIM France, quatre médecins puis deux infirmières de la diaspora, établis en France, ont pu être mobilisés pour appuyer ponctuellement le personnel de santé en Mauritanie et jeter les bases de gestion de la crise sanitaire. Ils ont également formé le personnel sur place à l'utilisation de nouveaux respirateurs fournis par l'OMS. Selon les partenaires interrogés, **le financement par le FFU de ces bourses de mobilité / retour temporaire offre un excellent compromis pour capter les compétences des Mauritaniens de l'étranger et renforcer leurs liens avec le pays**, quand le retour définitif est souvent compliqué à envisager, notamment en raison de la différence de salaires disponibles à l'étranger et en Mauritanie.

**L'OIM Mauritanie a par ailleurs aidé à l'actualisation du site web [diaspora.mr](http://diaspora.mr)**, hébergé par le MESRSTIC et créé dans le cadre d'un précédent projet mais peu actif depuis. Le site, qui a **vocation à centraliser les opportunités d'investissement et mobiliser la diaspora mauritanienne**, est désormais opérationnel et héberge de nombreuses offres d'emploi et espaces de candidature. Dans le contexte actuel d'un manque de compétences locales qui implique souvent d'avoir recours à des expatriés pour remplir certains postes, la dématérialisation des processus permet notamment de faciliter le dépôt de candidatures pour les Mauritaniens de l'international qui auraient les compétences nécessaires.

## 4.5. RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES ISSUES D'AUTRES PAYS

### 4.5.1. Recommandations

- **OIM : Continuer le travail engagé afin de maximiser le renforcement mutuel entre la mise en œuvre des deux textes de loi** adoptés en 2020 sur la traite et le trafic illicite de migrants **et l'élaboration en cours des POS** pour la prise en charge et la protection des droits des migrants interceptés ou sauvés en mer. Dans ce cadre, un appui à la future instance nationale

chargée de coordonner la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants (INLCTPTM) sera pertinent.

- **FIIAPP : Engager un processus le plus inclusif possible dans l'élaboration du document d'Action de l'Etat en Mer**, afin d'assurer une implication et appropriation maximales de la part des acteurs nationaux concernés : Marine, Gendarmerie, garde-côtes.
- **OIM & FIIAPP : Continuer le travail amorcé pour l'établissement de synergies** dans les activités mises en œuvre en particulier à Nouadhibou, afin de **renforcer le nexus sécurité maritime – protection des droits des migrants**.
- **Tous PMO : Poursuivre le travail d'identification de solutions répondant à l'enjeu du fort taux de mutation au sein des agents** à la fois dans le domaine de la gestion des frontières et au sein de la chaîne pénale, qui pose un risque de perte des connaissances et de l'expérience accumulée par des agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacités.
- **Save the Children : Continuer le suivi rapproché de l'adoption puis de la mise en œuvre de la nouvelle SNPE**, qui n'a pour l'instant pas pu être présentée à l'Assemblée, afin de maintenir la dynamique positive qui a accompagné sa réécriture en collaboration étroite avec les autorités nationales.
- **Save the Children : [Futur projet] Poursuivre le travail amorcé afin de renforcer le lien entre acteurs institutionnels et communautaires**, afin de faire des acteurs communautaires le socle du système de protection de l'enfance en Mauritanie.
- **FFU / DUE : Envisager la possibilité de financements additionnels** afin de mettre en œuvre un **mécanisme de suivi robuste de la mise en œuvre du plan d'actions révisé de la SNGM**, afin de capitaliser sur les résultats encourageants obtenus par l'OIM sur sa réactualisation, et d'éviter des difficultés similaires à celles rencontrées avec le précédent plan d'actions (mise en œuvre lacunaire depuis 2010).
- **FFU : Orienter une éventuelle programmation en lien avec la protection de l'enfance vers le renforcement des systèmes de protection au niveau communautaire** – comme soulevé par l'équipe de Save the Children, dans une optique de durabilité, il s'agira à l'avenir de cibler et former ou sensibiliser les acteurs de la communauté qui sont ceux directement en contact avec les enfants en mobilité en situation de vulnérabilité.
- **FFU : Etant donné le besoin de coordination en matière de sécurité maritime et de protection des droits des migrants**, envisager la possibilité d'une **initiative régionale (multi-pays) autour de la route Atlantique**.

#### 4.5.2. Bonnes pratiques d'autres pays

- Dans quelques pays, les gouvernements nationaux ont établi des plates-formes de coordination (parfois avec le soutien de l'OIM, avec des fonds EUTF ou autres), qui réunissent plus d'acteurs de la migration que l'OIM et ses partenaires directs : ils incluent de nombreuses agences des Nations Unies, des ONG et des bailleurs. C'est le cas de la plateforme de coordination sur la migration (niveau politique) et des comités (techniques) multi-acteurs de Niamey et d'Agadez au Niger ; du " Groupe de travail sur la migration " en Guinée-Bissau ; du Mécanisme national de coordination sur la migration en Gambie, placé sous l'autorité du Bureau du Vice-président, et de son Groupe de travail technique sur le retour et la réintégration. Le grand nombre de membres de ces organes améliore la coordination et la cohérence de l'aide, facilite l'apprentissage croisé et réduit la dépendance à l'égard d'un seul financement extérieur.

## 5. SENSIBILISATION

### 5.1. OBJECTIFS ET APPROCHES

#### 5.1.1. Aperçu des projets à volet sensibilisation

	Initiative Conjointe UE-OIM	Save the Children – Projet AFIA
<b>Localisation</b>	Nouakchott, Nouadhibou, Guidimakha	Nouakchott, Gorgol, Nouadhibou, Hodh El Gharbi, Trarza, Brakna, Guidimakha
<b>Groupes cibles</b>	Communautés hôtes (population dans son ensemble)	Toutes les communautés, autorités nationales et locales, société civile
<b>Objectifs</b>	Informier sur les opportunités associées à la cohabitation avec les migrants en transit dans le pays : « vivre ensemble »	Sensibiliser la population à la protection des enfants en mobilité
<b>Activités principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités culturelles : concert (plateau reggae), ciné-débat, arts de la rue</li> <li>- Tournoi sportif</li> <li>- Discussions en focus group, causeries éducatives</li> <li>- Formation de journalistes</li> <li>- Emissions radiophoniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caravanes de sensibilisation</li> <li>- Pièces de théâtre (CPISE)</li> <li>- Sketches (Oscar des Vacances)</li> <li>- Guide de sensibilisation « Protection des enfants en mobilité – Textes de la jurisprudence Islamique »</li> <li>- Bande dessinée</li> </ul>

#### 5.1.2. Enquête

Comme précisé en section 1.3, l'enquête prévue auprès d'un échantillon de 100 personnes exposées à des activités de sensibilisation mises en œuvre par l'OIM et Save the Children en Mauritanie n'a pu être conduite en raison des importantes contraintes logistiques liées au durcissement des restrictions sanitaires dans le contexte d'une recrudescence des cas de COVID-19 dans le pays.

### 5.2. CONCEPTION ET CIBLAGE

**Afin d'affiner la conception de sa campagne de sensibilisation et de maximiser sa pertinence et ses résultats, Save the Children a réalisé deux études importantes. L'étude anthropologique** conduite en 2017 dans neuf wilayas<sup>xiv</sup> a permis de dégager les principaux profils d'enfants en mobilité (filles en servitude domestique, enfants talibés, enfants « aventuriers », enfants des rues) pour lesquels les activités de sensibilisation ont par la suite mis en avant les services de protection disponibles. Une **étude CAP** (Connaissances, Attitudes et Pratiques) réalisée en mars-juillet 2018 dans les wilayas de Dakhlet Nouadhibou, Trarza, Gorgol et Hodh El Gharbi est venue confirmer les profils identifiés précédemment et fournir des éléments importants concernant les messages à formuler en fonction du niveau de connaissances en matière de protection de l'enfance au sein de la population mauritanienne. Elle a également permis d'**identifier certains canaux de communication et personnes-ressources à exploiter** : membres de la famille élargie, figures d'enseignement moderne et coranique, etc. Une seconde étude CAP aurait été souhaitable pour mesurer l'impact des campagnes de sensibilisation, mais le temps a manqué pour l'effectuer.

**Save the Children a par conséquent adopté une approche multi-cible, multi-canaux et multi-activités pour maximiser l'efficacité de la campagne.** Sur la base des conclusions de l'étude CAP, plusieurs groupes ont été ciblés : familles d'origine des enfants et familles hôtes, figures d'enseignement, acteurs communautaires, etc. L'étude a également orienté le choix des canaux de

communication, notamment la décision de ne pas recourir aux radios et TV nationales, pour permettre une adaptation plus locale des messages. Un **ciblage géographique pertinent a permis de concentrer les efforts des caravanes de sensibilisation sur des zones stratégiques**. Les caravanes, qui ont sillonné neuf wilayas, se sont arrêtées dans des zones frontalières, donc de transit (ex : Rosso, Kaédi, Sélibabi, Nouadhibou) et/ou dans des zones où le taux de mobilité des enfants, identifié par l'étude CAP, est très élevé (supérieur à 50% dans la wilaya de Gorgol, par exemple). **L'élaboration d'un guide « Protection des enfants en mobilité – Textes de la jurisprudence Islamique », conjointement avec le MAEIO, a permis d'impliquer les leaders religieux et de crédibiliser la campagne**. Le document est composé de prescriptions extraites du Coran, des Hadith et de la Charia concernant la protection des enfants en mobilité, ayant vocation à être utilisées lors de prêches religieux. Si la coordination avec le MAEIO – peu habitué à travailler avec des ONG – n'a pas été facile, cette initiative a permis d'assurer une appropriation ministérielle de la problématique de protection de l'enfance. Les imams et délégués de chaque wilaya ont également été impliqués afin **d'assurer un ancrage local**. Si les guides distribués ont suscité des retours très positifs, leur utilisation et leur impact n'ont toutefois pas été évalués de façon systématique.

**Les messages véhiculés lors des activités ont gagné en légitimité grâce au travail d'adaptation au contexte fourni par les deux PMO**. L'OIM Mauritanie a notamment travaillé avec un écrivain du sud du pays, influent auprès de la population du fait de sa migration de longue durée en France, ainsi qu'avec 40 journalistes (20 à Nouakchott, 20 à Nouadhibou), formés en 2019 par l'OIM à la couverture médiatique de la migration (clarification du vocabulaire de la migration / mobilité). De son côté, Save the Children a cherché à clarifier le terme de « mobilité » auprès des bénéficiaires dès le démarrage des activités, afin de ne pas donner l'impression erronée selon laquelle les campagnes de sensibilisation viseraient à empêcher les gens de se déplacer, quand elles visent en réalité à les informer sur leurs droits. L'ONG a par ailleurs traduit son matériel de sensibilisation de proximité (vidéos servant de base de discussion entre participants aux activités) dans les quatre langues nationales (hassanya, wolof, poular, soninké) pour qu'elles puissent être comprises par tous.

**L'OIM Mauritanie a élargi l'objectif et l'approche de ses activités de sensibilisation en cours de projet, afin d'en augmenter la pertinence**. Ce changement a eu lieu à la suite du constat que les campagnes informant sur les risques et dangers associés à la migration irrégulière sont moins adaptées au contexte national que dans d'autres pays : les Mauritaniens émigrent relativement peu<sup>xv</sup>, et les migrants étrangers, qui sont déjà en cours de voyage, connaissent souvent les risques existants. Une série de discussions en focus group dans la région de Guidimakha a remplacé une enquête de base et orienté la révision de la stratégie de sensibilisation. L'ensemble des communautés hôtes est désormais ciblé par les activités, dans le but d'améliorer la cohabitation avec les migrants en transit et le respect de leurs droits, en mettant l'accent sur les aspects positifs de la migration pour **favoriser le « vivre-ensemble »**. L'OIM a travaillé avec des OSC comme l'Association des Femmes Migrantes de Mauritanie (AFEMIMA) sur des activités de sensibilisation communautaire, et communique également à l'occasion de la Journée Internationale des Migrants (18 décembre), à la fois sur les réseaux sociaux – Facebook notamment – et à la radio, à travers un podcast « La Voix des Migrants », soulignant une volonté d'élargir son champ d'action et son audience.

### 5.3. MISE EN ŒUVRE

**Un total de 77 500 personnes a été atteint par les caravanes de sensibilisation organisées par Save the Children**. Les caravanes se sont arrêtées à Rosso, Kaédi, Aleg, Sélibabi, Aïoun, et Nouakchott (Sud, Nord, Ouest) entre février et avril 2019. Chaque caravane incluait plusieurs activités : sensibilisation de proximité (visites à domicile puis diffusion d'une vidéo le soir dans la communauté visitée), tournoi de basket, journée récréative, et concert dans certaines wilayas. Save the Children a également participé à l'organisation des événements **Oscar des Vacances 2017 et 2018**, proposant des activités récréatives, culturelles et de sensibilisation aux enfants pendant la période estivale. Au

total, ces événements ont permis de sensibiliser **près de 7000 personnes de 15 quartiers populaires de Nouakchott** aux vulnérabilités des enfants en mobilité et aux solutions pour leur protection.

**Une bonne collaboration avec les autorités nationales** (ministère de la Jeunesse et des Sports, ministère de la Culture) **et la société civile a permis à l'OIM de sensibiliser près de 20 000 personnes durant les deux premières années de mise en œuvre.** Environ 11 000 personnes ont été exposées aux messages diffusés lors d'une émission radiophonique sur le thème de la cohésion sociale en avril 2019, selon les audiences de la radio Mauritanie de Sélibabi. 867 participants ont par ailleurs été recensés lors du plateau reggae sur le vivre-ensemble, et 160 lors de la rupture du jeûne collectif organisé par l'AFEMIMA à Nouakchott.

**Les deux PMO ont adapté le format des activités proposées en associant les messages de sensibilisation à des activités de loisirs qui permettent d'attirer des participants,** en particulier dans les régions rurales où l'offre de loisirs disponibles est limitée. Dans le cadre du projet AFIA, une pièce de **théâtre** a été jouée à l'Institut Français de Nouakchott pour les enfants des CPISE de Dar Naïm et El Mina, et des **sketches** ont été écrits et interprétés devant le public d'Oscar des Vacances, en plus des **journées récréatives** et concerts lors de l'arrêt des caravanes. L'OIM a organisé des événements **sportifs** (tournoi de football avec projection de vidéos en marge des matchs), des **concerts** (plateau reggae), ainsi que des activités **artistiques** (fresques à Nouadhibou – figure 4).

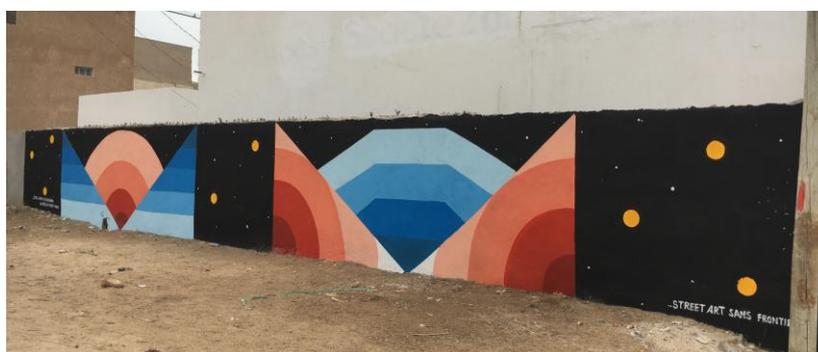


Figure 4: Fresque murale à Nouadhibou, 2020

**Save the Children a fourni un effort important pour impliquer les acteurs locaux – étatiques ou non – dans ses activités de sensibilisation.** Une vingtaine d'agents de la société civile, membres de l'Association pour la Protection des Initiatives Féminines (APIF) ont été recrutés par le projet AFIA pour assurer le volet sensibilisation de proximité des caravanes. Ces agents ont reçu une formation à la protection de l'enfance, et ont conduit des visites porte-à-porte et causeries de groupe durant cinq jours par wilaya, avant de convier les personnes sensibilisées chaque soir dans l'espace public pour une projection des vidéos préparées par le projet. Par ailleurs, **les coordinatrices régionales du MASEF et les walis ont participé aux journées récréatives** organisées dans les lycées, animées par une ONG locale (AMAM). Enfin, Save the Children a collaboré avec la Fédération Mauritanienne de Basketball pour l'organisation des tournois sportifs dans chaque wilaya.

#### 5.4. PARTICIPATION ET SATISFACTION

**Les deux PMO ont indiqué avoir constaté un bon niveau d'engagement et des retours positifs de la part des groupes cibles et acteurs impliqués dans la mise en œuvre de leurs activités.** Le choix de proposer des activités de loisirs semble concluant, étant donné la large participation enregistrée par l'OIM et Save the Children au cours de leurs diverses activités. L'OIM a par ailleurs signalé de bons retours sur sa formation de journalistes à Nouakchott et Nouadhibou. Toutefois, compte tenu de l'impossibilité de réaliser notre enquête auprès des bénéficiaires de l'OIM et Save the Children, **ces considérations reposent uniquement sur les informations communiquées par les deux PMO, qui n'ont pas systématiquement conduit d'enquêtes de satisfaction auprès des**

**participants.** La majorité des acteurs nationaux et locaux rencontrés a quant à elle exprimé sa satisfaction vis-à-vis de la collaboration avec les deux PMO.

## 5.5. SUIVI-EVALUATION

**Une enquête administrée à 71% des participants exposés aux caravanes de sensibilisation de Save the Children indique une compréhension partielle des enjeux abordés.** Le « relevé de connaissances » comprenant cinq questions principales (voir ci-contre) a été administré aux participants immédiatement après les activités, permettant de mettre en évidence un « taux de compréhension agrégé » (bonnes réponses à l'enquête) de 62%. D'après les désagréments effectués par le chargé de suivi-évaluation, ce taux a été plus élevé chez les hommes adultes et les jeunes filles. Selon l'équipe du projet, certaines régions se sont révélées plus difficiles à toucher que d'autres ; par exemple, beaucoup d'ONG travaillent déjà dans la wilaya de Trarza, engendrant parfois une méfiance chez les *mahadras* (écoles coraniques) pouvant se sentir 'diabolisées'. **La crise sanitaire a empêché le déploiement d'une enquête qui aurait permis d'évaluer l'impact des activités de sensibilisation.**

### Relevé de connaissances

1. Qu'est-ce qu'un enfant?
2. Qu'est-ce que la mobilité?
3. Qui sont les enfants en mobilité?
4. Qui sont les enfants en mobilité que vous pouvez identifier en Mauritanie?
5. Quels sont les risques de protection de ces enfants dans le pays?

**L'OIM indique avoir conduit des évaluations pour les activités portant sur les dangers liés à la migration irrégulière et le vivre-ensemble** afin d'identifier des points d'amélioration pour la suite des activités. Un rapport narratif récapitulant les progrès réalisés a été élaboré, mais Altai Consulting n'y a pas eu accès. Certaines enquêtes de suivi ponctuelles pour mesurer la satisfaction des participants et le changement de perception / opinions / comportement sur la migration ont également été conduites après le plateau reggae (106 répondants) et après la campagne de sensibilisation organisée autour de la rupture du jeûne collective à Nouakchott.

## 5.6. DURABILITE

**En l'absence d'évaluations systématiques de l'impact des activités de sensibilisation, il est difficile de préjuger de leur durabilité.** Save the Children a souligné le fait que les caravanes de sensibilisation ont encouragé à la fois les enfants, leur entourage ainsi que divers acteurs communautaires à se rapprocher des services décentralisés, notamment des agents du MASEF, dont ils n'avaient pas connaissance auparavant – ceci reste néanmoins une observation sur une base anecdotique plutôt que systématique. Dans la même perspective, si l'OIM évoque un effet positif des activités menées sur la cohésion sociale au sein de certaines communautés, les enquêtes ponctuelles réalisées ne permettent pas d'en estimer précisément l'impact. **Si les acteurs nationaux et locaux ont été étroitement impliqués dans la conception et la mise en œuvre des activités, il semble peu probable que certaines activités de sensibilisation soient continuées en l'absence de financements.** Leur implication rapprochée lors des campagnes permet en revanche d'espérer un changement de connaissances, attitudes et/ou comportement de leur part.

## 5.7. RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES ISSUES D'AUTRES PAYS

### 5.7.1. Recommandations

- **OIM : Conduire une évaluation de l'impact du changement de thème des activités de sensibilisation en cours de projet** (risques associés à la migration irrégulière → vivre-ensemble) afin de mesurer les progrès réalisés.
- **Save the Children : [Futur projet] Poursuivre le travail amorcé afin de renforcer le lien entre acteurs institutionnels et communautaires, afin de faire des acteurs communautaires le socle du système de protection de l'enfance en Mauritanie.** Pour de futures activités de sensibilisation, renforcer encore l'aspect communautaire (sensibilisation de proximité, causeries, débats).
- **MASEF : Renforcer l'accessibilité aux informations et services liés à la protection de l'enfance** (en mobilité ou non) dans les différentes wilayas, afin que les participants aux activités de sensibilisation puissent avoir l'opportunité d'obtenir des informations ou une assistance supplémentaire de la part des autorités et acteurs locaux pertinents.
- **DUE : Favoriser la coordination et les synergies entre partenaires mettant en œuvre des activités de sensibilisation** en Mauritanie, afin de maximiser l'efficacité et l'impact des campagnes et d'encourager le partage d'expériences et les leçons apprises.
- **FFU : Orienter une éventuelle programmation en lien avec la protection de l'enfance vers le renforcement des systèmes de protection au niveau communautaire** – comme soulevé par l'équipe de Save the Children, dans une optique de durabilité, il s'agira à l'avenir de cibler et former / sensibiliser les acteurs de la communauté qui sont ceux directement en contact avec les enfants en mobilité en situation de vulnérabilité.
- **FFU : Prévoir suffisamment de 'place' au sein des projets financés pour de solides analyses préliminaires** du contexte, de l'état des connaissances des groupes cibles, des canaux de communication les plus appropriés, des messages les plus pertinents à véhiculer, etc.

### 5.7.2. Bonnes pratiques d'autres pays

- **En Guinée, au Sénégal et au Burkina Faso, la DUE a engagé une agence de communication** pour participer au développement d'une stratégie de sensibilisation, favoriser la coordination et améliorer la méthodologie et l'impact des activités de sensibilisation mises en œuvre par l'Union européenne et les PMO du FFU.
- **L'OIM Cameroun et Guinée Bissau se sont appuyées sur un réseau d'OSC et ONG** internationales et/ou locales expérimentées pour mettre en œuvre les activités de sensibilisation sur le terrain, ce qui a permis de garantir la pertinence du message et la qualité de la campagne.
- Au **Niger, l'OIM** a mis en place une stratégie complète de sensibilisation, ce qui permet une plus grande flexibilité et une plus grande indépendance vis-à-vis du financement des donateurs externes. **Les activités de sensibilisation s'appuient sur un réseau solide de centres d'information permanents pour les migrants** (Bureaux d'Ecoute et d'Orientation - BEO) et de mobilisateurs communautaires. La plupart des MC travaillent avec l'OIM depuis plusieurs années, ce qui leur confère un bon niveau de crédibilité vis-à-vis des groupes cibles et une continuité en termes d'expérience accumulée. Les BEO et les MC utilisent leur propre logo, distinct de celui de l'UE / de l'OIM, ce qui facilite l'instauration d'un climat de confiance entre les migrants en transit, souvent méfiants à l'égard des entités "officielles", car beaucoup se trouvent en situation irrégulière sur le territoire nigérien.

- **En Côte d'Ivoire, l'OIM a développé ses propres outils de suivi et d'évaluation des activités de sensibilisation.** Ils se composent de deux processus parallèles. Premièrement, après chaque activité, les points focaux doivent remplir un modèle de rapport sur le déroulement de l'activité et sur le retour d'information des bénéficiaires. Deuxièmement, une enquête est transmise aux bénéficiaires à la fin de l'activité pour évaluer les résultats immédiats de l'activité. Ces outils flexibles visent à tirer des leçons pour les activités futures et permettent à l'OIM de prendre des décisions stratégiques basées sur des chiffres pour ajuster la mise en œuvre des activités.
- Au **Ghana**, la campagne **OIM** a mobilisé le célèbre chanteur Kofi Kinaata en tant qu'ambassadeur de bonne volonté, qui a interprété des chansons telles que "*No Place Like Home*" pour décourager la migration irrégulière, et "*Behind The Scenes*" sur la réalité à laquelle sont confrontés les migrants en Europe (respectivement 444 000 et 2,4 millions de vues sur YouTube). De même, en **Guinée**, l'**OIM** a soutenu la production d'un clip vidéo par Degg J force 3, un groupe très populaire parmi les jeunes (plus de 1,2 millions de vues sur YouTube).

---

<sup>i</sup> Illegal Border Crossing Europe database, FRONTEX

<sup>ii</sup> Source : Ministère Espagnol de l'Intérieur

<sup>iii</sup> Source : Ministère Espagnol de l'Intérieur

<sup>iv</sup> Source : ONG *Caminando Fronteras*, 2020

<sup>v</sup> Source : <https://www.jeunefrique.com/1071982/societe/mauritanie-les-naufrages-de-migrants-se-multiplient/>

<sup>vi</sup> Par opposition notamment au Protocole qui autorise la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement en vigueur dans l'espace CEDEAO

<sup>vii</sup> Source : UNHCR, Portail opérationnel (Mauritanie)

<sup>viii</sup> OIM, 4<sup>ème</sup> rapport biennuel sur la Réintégration, Initiative Conjointe UE-OIM, octobre 2020

<sup>ix</sup> Convention de l'ONU relative au statut des réfugiés (1951), Convention sur les droits de l'enfant (1989), Convention sur la criminalité transnationale organisée (2005), Convention sur la protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille (2007), Dialogue migratoire pour l'Afrique de l'Ouest, Processus de Rabat, Protocoles d'entente avec les pays frontaliers pour la régulation des migrations, Accord avec la CEDEAO (2017), Pacte mondial sur les migrations (2018), etc.

<sup>x</sup> OIM Mauritanie, mars 2021

<sup>xi</sup> OIM, 4<sup>ème</sup> rapport biennuel sur la Réintégration, Initiative Conjointe UE-OIM, octobre 2020

<sup>xii</sup> OIM Mauritanie, Facebook

<sup>xiii</sup> Thiam, K., "La diaspora mauritanienne : entre retour et éloignement depuis les 'Événements' de 1989"

<sup>xiv</sup> Etude Anthropologique sur les Enfants en Mobilité en Mauritanie

<sup>xv</sup> La Mauritanie a gardé un solde migratoire positif (+25 000) entre 2015 et 2020 ; Source : FRONTEX, 2021 (Portail sur les données migratoires)